



CONSEIL D'ÉCOLE du 16/10/2020

Ordre du jour :

- Présentation des membres du conseil d'école.
- Les effectifs des l'année 2020 / 2021 et organisation pédagogique de l'école.
- Règlement intérieur et PPMS.
- Fonctionnement (sorties scolaires, Manifestations,...).
- Investissement, besoins matériels.

Sont Présents :

Mr Syllebranque, Mme Syllebranque, Mme Dudziak, Mme Wiltrant, Mr Druart.
Mr Serpillon, Mme Lemaire,
Mme Serpillon, Mme Wilmo, Mme Fregans, Mme Abdallag, Mme Mylle.

Sont Excusés :

Mme Scrève.

Présentation des membres de l'équipe éducative :

Equipe enseignante (Cf : tableau),

Aide Maternelle : **Mme Polvent Sabrina (Atsem), Manon (Contrat Civique)**

Remplaçant rattaché à l'école : **Mme Duplat**

Psychologue Scolaire : **Mr Dufour**

Le Maître E (RASED) rattaché à l'école : **Mme Lesnes**

Effectifs :

Effectifs actuels: 107 élèves

Enseignants	Maternelle				Elémentaire					Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme Dudziak	7	10								17
Mr Syllebranque			10	15						25
Mme Syllebranque					15					15
Mme Wiltrant						10	13			23
Mme Martin								13	14	27
Nombre total d'élèves dans l'école en 2020 /2021:										107

Règlement intérieur :

- Notre règlement s'appuie sur le règlement type départemental.
- Le règlement type des écoles maternelles et élémentaires de l'académie a été modifié en septembre 2018.
- Règlement de l'école présent dans tous les carnets de liaison et dans les dossiers d'inscriptions.
- L'école réaffirme l'importance de l'assiduité et son devoir de s'informer sur tous manquements non excusés et de signaler si le motif n'était pas légitime.
- L'équipe enseignante souhaite apporter des modifications :

Goûter : La question a été remise sur la table dans le cadre du respect des mesures sanitaires imposées en ce début d'année.

Rappel : Depuis 2004, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement a recommandé sa suppression, estimant qu'elle est un facteur de modification des rythmes alimentaires et d'excès Caloriques.

Dans la mesure où nous avons de nombreux enfants qui se lèvent tôt et qui doivent attendre 12h15/12h30 pour le repas, l'équipe souhaite maintenir la possibilité d'une petite

collation à la récréation de 10h.

Cependant, elle estime que la collation de l'après-midi, n'est pas utile et que les enfants peuvent attendre 16h30 pour goûter.

Afin de mettre la règle au clair pour tout le monde, l'équipe souhaite apparaitre cette mesure dans le règlement intérieur.

Vote : pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Je souhaiterai également ajouter que les enseignants ont un droit de regard sur la composition de la collation du matin et peuvent ne pas accepter celles qui ne semblent pas équilibrées (paquet de bonbons, chips.)

Vote : pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Plan de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) :

- Le PPMS est un protocole précis de mise en sécurité des élèves pour des cas particuliers.
- Identification des risques définis par les sites institutionnels.
 - o Risques climatiques : Tempête, Tornades.
 - o Transport de matières dangereuses.
 - o Attentat intrusion
- La mise en place d'un PPMS peut être ordonnée par la Préfecture, la Gendarmerie, la municipalité.
- PPMS existant doit être modifié puisque nous changeons de locaux pendant les vacances.
- Modifications de la municipalité ?
- Exercice « Attentat intrusion » a été réalisé le 12 octobre dernier. Tout s'est bien déroulé. Mr Syllebranche rend compte de l'exercice.
- Un autre exercice « risques Majeurs » sera réalisé dans l'année

Sorties Scolaires :

Comme chaque année nous insistons sur le fait que les sorties scolaires sont l'aboutissement ou la préparation d'un projet de classe. Les enseignants proposeront donc des sorties au directeur en fonction des projets de classes. Mais avec la covid, nous devons mesurer nos possibilités d'organisation. Par la force des choses, les organisations se feront dans l'incertitude.

- Mme Abdallag demande si la classe découverte est annulée.
 - o Mr Syllebranche répond qu'une réservation était en attente mais que plusieurs facteurs l'obligent à être prudent :
Mme Martin est absente, il paraît difficile de s'engager à sa place.
Nous sommes dans l'attente de consignes de l'inspection concernant les sorties avec nuitées dans ce contexte sanitaire.

Manifestations de l'année :

- **Enduro Cross** : Finalité du cycle d'endurance en EPS. Organisation différente afin de respecter les mesures sanitaires.
- **Marché de Noël** : Vu les conjonctures, il est décidé dès maintenant qu'il n'en est pas question.
- **Fête de Noël** : Voir pour une organisation différente. L'équipe enseignante, qui utilisait cet événement comme un support pratique musicale/chorale, doit trouver comment faire cette année.
- **Fête d'école** : ??? Grande incertitude aujourd'hui.
Que doit-on faire ? Bloquer la salle ? Prévoir une organisation différente dès maintenant ?
Mme Mylle propose de réserver la salle dès maintenant.
Mr le Maire propose la même chose avec une réserve en fonction des consignes sanitaires à venir.

Mr Syllebranque rappelle que la gestion d'une fête d'école est lourde et qu'il lui faudrait être épaulé pour l'organisation : « J'ai décidé de ne plus m'engager comme auparavant sur cet événement. Certains parents peuvent confirmer que les bras sont de moins en moins nombreux. Je lance un appel pour de l'aide supplémentaire à l'organisation matériel mais également pour la gestion »

« Ce qui était devenu une fête de village il y a quelques années, n'intéresse plus aujourd'hui. Devrait-on changer de formule ? »

La réservation de salle est actée pour le 19 juin 2021.

Investissement, Besoins matériels :

- **Budget École :**

- L'équipe éducative souhaiterait allouer un budget de 300€ par nouvelle classe pour installation. Aucune opposition.

- **Subvention manuels** (actée lors du conseil d'école de juin) :

- Comme prévue l'école a avancé l'achat de manuels pour un montant de 543.60€.
Mr Syllebranque demande s'il pourra bénéficier d'une subvention comme remboursement.

Mr le Maire répond que non. Le remboursement s'effectuera par l'augmentation du budget de rentrée de septembre 2021.

- **Subvention E3D :**

Dans la dynamique de généralisation de l'éducation au développement durable, la labellisation « E3D » est attribuée aux établissements d'enseignement scolaire qui entrent dans une démarche globale de développement durable.

La campagne de labellisation E3D 2020-2021 est déjà engagée.

Les dossiers sont à me retourner pour le vendredi 13 novembre 2020

Projet initial : sensibilisation au tri des déchets.

Autres projets : Je pensais remettre en place une grainothèque d'école. D'une dimension supérieure à celle de ma classe.

- environ 150€.

Madame Lemaire précise que cette décision avait déjà été actée lors d'un conseil d'école l'année dernière et que la mairie prenait en charge les dépenses pour le matériel.

- **Subvention tapis de motricité :**

Tapis supplémentaire pour compléter la surface existante:

- 476,82€ chez Casal Sport.

La mairie demande qu'on leur envoie le devis.

- **Matériel informatique:**

Le matériel informatique délégué à l'administratif et vieillissant. L'ordinateur a 15 ans.

Mr Syllebranque demande s'il serait possible d'investir dans un ordinateur portable.

Me Lemaire propose d'étudier la question avec l'entreprise Pfsi et préconise de se rapprocher de Mme Durant pour le budget. Mr le Maire Préconise de s'intéresser aux locations de matériel plutôt qu'à l'achat.

Serveur et internet dans l'école : Nous sommes en attente de devis de pfsi.

Mr Syllebranque parle de l'obsolescence du matériel à destination des élèves et des besoins pour les nouvelles classes.

Mr le Maire rappelle que le village n'est plus éligible à des dispositifs comme « les écoles numériques rurales » et que les budgets doivent être clos pour mars.

Mme Lemaire propose de commencer à investir, peut-être dans un premier projecteur vidéo. L'équipe éducative va évaluer ses besoins.

Déménagement temporaire des classes de CP, CE et CM :

Après les vacances de Toussaint, les classes de CP, CE et CM s'installeront dans des locaux temporaires pendant la rénovation de l'ancien bâtiment.

Les entrées/sorties de classes de CP et CE seront donc déplacées dans la rue de l'église.

L'organisation et les horaires des récréations seront adaptées aux déplacements des classes qui n'ont pas d'autres choix que de revenir dans la cour de l'école pour ces temps.

Mr Syllebranque demande, à la municipalité, des précisions sur cette 2^e phase de travaux.

Quel espace de cour restera-t-il ? Comment sera découpée la cour ?

Mr le Maire répond que rien n'est fixé pour l'instant. Le début des travaux est prévu pour début 2021 mais rien n'est fixé précisément. Dans l'attente de précision, rien ne bouge.

Mr Syllebranque demande à être averti et informé des dates et des modalités d'organisations spatiales dès que ce sera possible afin de pouvoir organiser l'occupation de l'espace par les élèves en toutes sécurités.

Madame Syllebranque demande si le jardin peut de nouveau être accessible.

Mr le Maire explique que la poursuite de travaux rendra difficilement accessible le jardin. Il propose éventuellement de le déplacer dans l'espace clôturé à côté de la cantine.

Les enseignants sont d'accord avec cette proposition. Il faudrait cependant investir dans des bacs, carrés de jardin.

Questions de parents :

- Certains parents s'inquiètent de la mise en sécurité PPMS au presbytère pour les CE et interrogent la mairie.

Mr Syllebranque répond que la mise en sécurité PPMS relève de l'organisation définie par l'équipe éducative dans la mesure des possibilités des locaux mis à disposition par la Mairie.

La mise en sécurité incendie relève de la Mairie et de la SDIS.

Le maire répond que les locaux du presbytère ont fait l'objet d'une rénovation assez récemment et sont aux normes de sécurité.

- Mme Dudziak soulève le problème du « non-chauffage » dans le nouveau bâtiment. Les élèves arrivent le matin dans des classes où il fait 15°.

Mr le Maire refait l'historique des travaux et conclut en expliquant que cette difficulté découle de problèmes accumulés. Il assure que le chauffage sera fonctionnel à la rentrée.

- Des parents demandent pourquoi les enseignants se garent sur le parking ? Ne pourraient-ils pas laisser les places pour les parents ?

Mr Syllebranque répond : « Nous venons à l'école pour travailler ! Nous ne faisons pas du dépôt-minute ! De plus, l'alarme nous impose de passer par la porte de garderie. Nous n'allons quand même pas faire le tour du pâté de maison avec nos cartables. Et je ne suis pas certaine que 5 places changent beaucoup de chose à ce qui se passe sur le parking. »

Mr Syllebranque ajoute : « Les enseignants prennent leur part des désagréments engendrés par la construction de nouvelle école. Les enfants prennent une grosse, une énorme part des désagréments engendrés par la construction. Les parents peuvent également prendre leur

part et peut-être faire quelques efforts en se garant par exemple dans la rue de l'église (à 50m). »

- Des parents demandent pourquoi la rampe d'accès handicapé n'est pas ouverte?
Mr le Maire répond que cette rampe n'est pas finalisée. Par conséquent il ne peut pas prendre la responsabilité d'ouvrir l'accès. Il serait responsable en cas d'accident. « Ne serait-il pas possible d'ouvrir l'accès pompier ? »
Mr Syllebranche s'y refuse. C'est un accès véhicule, nettement plus incliné que la rampe handicapé, sans main courante... Il ne veut pas porter la responsabilité d'un possible accident pour palier au refus de la commune pour les mêmes raisons.

- Des parents demandent pourquoi le gel hydro-alcoolique est distribué uniquement aux enfants le matin. Alors qu'il est distribué aux enfants et aux parents l'après-midi.
Mr Syllebranche est étonné de ce fonctionnement. Il explique que les consignes données aux agents qui s'occupent de l'accueil sont les mêmes : Du gel pour toutes les personnes qui entrent dans l'école (sauf pour les enfants avec une fragilité de peau qui doivent se laver les mains à l'arrivée en classe.)
Mr Syllebranche dit vouloir recadrer et rappeler les consignes aux agents concernés.